

## **Jeu-questionnaire**

### **Les femmes au travail et au sein du syndicat**

#### **Feuille de réponses**

1. (a) 70 %. L'énorme augmentation du nombre de femmes ayant de jeunes enfants au sein de la main-d'œuvre payée est un des changements les plus remarquables dans la société canadienne au cours des deux dernières décennies. Malgré les taux de participation élevés des femmes au sein de la main-d'œuvre, il y a à peine suffisamment de places en garderie réglementées pour accommoder environ 15,5 % des enfants âgés entre 0 et 12 ans.
2. (c) 32 %. Ceci reflète le taux de syndicalisation accru du secteur public, qui est essentiellement composé de femmes.
3. (a) 32 %. Le nombre d'hommes au sein des syndicats a diminué par rapport à un peu plus de 40 % dans les années 1960.
4. (c) Sept travailleuses et travailleurs à temps partiel sur dix sont des femmes. Dix-huit pour cent des femmes qui occupent un emploi ont dit travailler à temps partiel en raison d'obligations familiales ou de responsabilités relatives à la garde des enfants. Cependant, 26 % de toutes les femmes qui travaillent à temps partiel ont dit qu'elles le font parce qu'elles ne peuvent trouver de travail à temps plein.
5. (a) Les femmes qui travaillent à temps plein à l'année gagnent en moyenne 71 % de ce qu'un homme gagne.
6. (c) 10 jours. En moyenne, les hommes ont manqué une journée et demie de travail pour obligations familiales.
7. (a) 38 % des familles monoparentales ayant une femme comme chef de famille sont sous le seuil de faible revenu. Treize pour cent (13 %) des familles monoparentales ayant un homme comme chef de famille vivent sous le seuil de faible revenu.
8. (c) 34,3 %. Être membre d'un syndicat aide à accroître les salaires. Même si les femmes de couleur sont susceptibles d'être mieux instruites (31 % possèdent un diplôme universitaire) que d'autres Canadiennes (21 % ayant un diplôme universitaire), elles continuent tout de même à avoir de la difficulté à se trouver un bon emploi. Les femmes de couleur sont concentrées de manière disproportionnelle dans les emplois de bureau, de vente et de services faiblement rémunérés.
9. (a) 33 %. La décomposition de notre syndicat par genre a changé de manière remarquable depuis la création du SCFP. Les hommes ont déjà représenté les deux tiers des membres, tandis que les femmes représentent maintenant près des deux tiers des membres du SCFP.
10. (c) 27 %. Les femmes ont moins de chance de devenir présidentes de grosses sections locales.